

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Arrêté du 29 septembre 2026

**portant nomination au conseil d'administration du comité professionnel de développement
de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie
et des arts de la table « Francéclat »**

NOR : ECOI2625219A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique :**

Vu la loi n° 78-654 du 22 juin 1978 modifiée concernant les comités professionnels de développement économique ;

Vu le décret n°81-902 du 5 octobre 1981 modifié portant création du comité professionnel de développement de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie et de l'orfèvrerie ;

Vu l'arrêté du 17 avril 2025 portant nomination au conseil d'administration du comité professionnel de développement de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie et des arts de la table « Francéclat »,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé membre du conseil d'administration du comité professionnel de développement de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie et des arts de la table « Francéclat » :

Au titre des représentants des organisations professionnelles représentatives :

- M. Timothée Durand, en remplacement de M. Denis Vroman

Article 2

La cheffe du service de l'industrie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 29 septembre 2026.

Pour le ministre et par délégation,
La cheffe du service de l'industrie,
C. MARECHAL-DEREU